

à

Association Pousse-Pousse Pacé

Maison des Associations

Espace Le Goffic

35740 PACE

## Réponse à la lettre ouverte aux candidats aux élections municipales

Par le moyen d'une lettre ouverte, vous avez souhaité interroger les candidats aux prochaines élections municipales sur les mesures envisagées au cours du prochain mandat pour favoriser les déplacements doux et principalement à vélo.

Tout d'abord, vous rappelez à juste titre que Pacé est pourvue de nombreux chemins piétonniers et cyclables. C'est en effet une caractéristique remarquable dans le développement urbain de la commune depuis le début des années soixante. Les équipes municipales qui se sont succédées ont veillé à pourvoir chaque nouvelle extension urbaine d'un double réseau de voirie, l'un dédié à la circulation automobile, l'autre aux piétons et cyclistes, l'ensemble généralement inséré dans une trame paysagère dense. Ce principe a pu être poursuivi lors des dernières opérations urbaines à l'exemple de ce qui est réalisé dans la ZAC de Beausoleil où plus de 20 Km de voies piétons-cycles en site propre ont été aménagés, malgré les exigences de densité urbaine supérieure. Peu de communes suburbaines peuvent se prévaloir d'un tel niveau d'équipement.

Pendant le mandat qui se termine, une attention plus particulière a été portée aux mises en relation entre le réseau piéton-cycle et le centre bourg historique, point névralgique le plus délicat car non conçu pour un partage équitable des espaces entre mobilité motorisée et mobilité active. De plus, un effort particulier a été engagé pour rendre les voiries et espaces publics accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou confrontées à un handicap (mal-voyants notamment). Un Plan vélo communal et un plan pluriannuel de mise aux normes handicapés suite au diagnostic détaillé qui a été réalisé, ont également été définis.

Les principales réalisations au titre des aménagements piétons-cycles ont été les suivantes :

- Aménagements d'itinéraires préférentiels mieux sécurisés en direction des équipements publics les plus fréquentés tels que les écoles, les équipements socioculturels et sportifs : nouvelles pistes cyclables/ bandes cyclables avenue Legoffic, avenue Pinault, rue de la Chalotais, Bd Dumaine de la Jossierie entre la Planche Fagline et la place Carré Dumaine, avenue Le Brix entre Bd Duchesse Anne et le complexe sportif, etc.
- Aménagements ponctuels (traversées de voiries, passages protégés, jonctions entre itinéraires...)
- Installation d'une signalétique par marquage au sol et panneaux

- Installation d'équipements de stationnement vélo dans le centre et de 4 Parcs relais Vélo-Bus couverts (Chêne amoureux, Cimetière, Château d'eau, Ouessant)
- Itinéraires en site propre dans le cadre du réaménagement complet de l'avenue Legoffic entre le complexe sportif et les deux collèges.
- Création de liaisons en site propre entre le réseau piéton-cycle de la ZAC de Beausoleil et le complexe sportif/collèges.

Les itinéraires préférentiels balisés et éclairés offrent d'ores et déjà des solutions de trajets sécurisés vers les équipements publics. Toutefois toutes les directions de circulation ne sont pas encore couvertes par des liaisons cyclables les plus courtes possibles.

Aussi, cet enjeu a-t-il été inscrit au cahier des charges de conception du plan de rénovation et d'extension du centre bourg. Le plan d'aménagement urbain issu de l'étude urbaine, prévoit explicitement l'organisation de toutes les formes de mobilités [cf. planches graphiques de l'étude urbaine, disponibles sur le site Internet communal], dont plus particulièrement :

- Un nouveau maillage, en profitant de la création de la nouvelle place An Diskuiz, par deux nouvelles rues et, des nouveaux espaces de stationnement dédiés, devant alléger la pression de la circulation automobile et de la place de la voiture sur le secteur de l'église
- Un réseau piéton-cycle complet sur l'ensemble du centre
- Le passage de l'ensemble du centre en zone de circulation apaisée (ZCA), zone de rencontre où les piétons deviennent prioritaires. Des aménagements de sols, notamment, seront réalisés en prenant en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicaps et des familles (poussettes). L'apparence des lieux devra devenir compatible avec l'exigence de limitation à 20 Km/h pour que les conducteurs de véhicules acquièrent un champ de vision élargi assurant le contact visuel avec les autres usagers.
- L'aménagement d'un nouvel itinéraire piéton-cycle, paysager, aux normes PMR entre la Grange du Logis, la Métairie, le groupe scolaire Guy Gérard, la Mairie et la future place située à An Diskuiz, ce qui n'est pas possible actuellement.

Vous citez également quelques points plus particuliers :

- Circulation autour de l'église : le passage en piéton-cycle au bas de la place de l'église a été aménagé et équipé de signalisation. La pose des ralentisseurs sur l'avenue Pinault interviendra prochainement, les Cousins Berlinois étant en commande.
- Les passages protégés secteur collèges/salles de sport ont été renforcés en éclairage
- Circulation vers la campagne : le réseau de voirie communal en campagne représente 80 Km. Il serait illusoire de l'équiper en voies cycles spécifiques. Par contre, des itinéraires privilégiés ont été aménagés. Citons, en direction de Villejean, l'itinéraire quasi en site propre, entre le Boulevard Dumaine de la Jossierie, la Teillais, puis la ZAC Rive-ouest via le passage sous le CD 29, et la parallèle nord à la RN12. En matière de liaisons inter-urbaines, les pistes cyclables vers Montgermont d'une part et vers Saint-Gilles d'autre part ont été réalisées. Citons également les 35 Km de chemins de randonnée piétons-cycles en campagne, très fréquentés par les marcheurs (loisirs et marche Nordique), joggeurs, vététistes, et qui nécessitent un entretien permanent en leur conservant leur vocation naturelle et champêtre favorable à la biodiversité.
- Pistes cyclables Bd Duchesse Anne, Bd Roi Arthur, Bd Nominoë : des difficultés techniques (largeur minimale de voie pour les engins, présence d'un alignement d'arbre) notamment, ne

permettent pas de solution plus satisfaisante que le simple marquage d'une bande cyclable au sol.

- Secteur du Bois de Champagne non éclairé : l'ensemble du lotissement du Bois de Champagne est parfaitement connecté au réseau piéton-cycle. Un itinéraire préférentiel éclairé a même été réalisé entre le Pont Amelin et le mail du Champ Rageul permettant ainsi une liaison directe sécurisée tout particulièrement pour les scolaires, en site propre entre les secteurs Chêne amoureux-Vergéal et le secteur des collèges/complexe sportif. Par contre au-delà du Bois de Champagne il s'agit d'un secteur en campagne et il ne paraît pas envisageable de traverser le Bois de Champagne par un éclairage public ne serait-ce qu'en raison de la pollution lumineuse qui en résulterait pour cet espace naturel.
- Jonction entre l'avenue Beausoleil et Bd Dumaine : les aménagements de voirie entre la ZAC et le Bd Dumaine se poursuivent actuellement, notamment avec le carrefour aménagé de la rue des Iles Kerguelen. L'aménagement du carrefour au droit de l'avenue de Beausoleil sera adapté en fonction des reports de circulation constatés.

Pour le reste de la partie agglomérée, les voiries internes dans les différents secteurs d'habitats font déjà l'objet d'une limitation de vitesse à 30 Km/h. L'orientation à donner sera de hiérarchiser de manière plus lisible les voiries avec des vitesses limites de 50 km/h, 30 Km/h, et 20 Km/h selon les cas. Leur aménagement ainsi que le traitement de l'espace public seront adaptés aux usages. Sont ainsi à distinguer les avenues ou rues structurantes dont le gabarit ne peut pas en général être réduit en raison des véhicules lourds qui les empruntent (machines agricoles, poids lourds, bus), les rues à vocation de desserte intra-urbaine, et les zones de rencontre.

Cette hiérarchisation des voies sera effectuée en cohérence avec le « Plan d'Action pour les Mobilités Actives » (PAMA), lancé par le Ministre des transports le 5 mars 2014. Ce plan devrait ouvrir dès l'automne 2014 de nouvelles dispositions notamment en matière de réglementation de la circulation devant favoriser un passage plus rapide, par phases, du centre bourg en ZCA.

Ces actions importantes, à poursuivre dans le futur mandat, s'accompagneront d'une large information de la population.

Nous prévoyons ainsi de travailler en procédure de co-élaboration avec les citoyens volontaires, les associations de quartier, votre association à vocation dédiée si vous en êtes d'accord, les représentants des personnes confrontées à des handicaps et, les techniciens spécialisés, de façon à mettre en œuvre les aménagements les mieux adaptés à toutes les formes de mobilités.

**L'évolution vers une mobilité active** croissante supposera une appropriation simultanée de ce principe par la population. Elle s'inscrit également dans la conception des programmes nouveaux de construction. Ainsi, à titre d'exemple, les bâtiments d'habitat collectifs, semi-collectifs et de logement social, ont été dotés de garages fermés pour vélos et de racks de stationnement rapide pour vélos devant leurs entrées dans l'intention d'en encourager l'usage systématique pour tous les déplacements rapides de proximité. Ces choix correspondent plus généralement à l'évolution vers une ville au fonctionnement plus durable, plus économe en énergie et prenant en compte les préoccupations de protection de l'environnement et de la santé.

Souhaitant que ces réponses apporteront à vos adhérents l'éclairage que vous attendez sur les orientations que notre équipe propose aux Pacéens, nous invitons votre association à y prendre une part active et partenariale.

Pour la liste PACE Ensemble,

